

Fiche 8		Plan de travail	
Direction responsable DIRECTION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES AINÉS ET LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE		Émis	2021-04-22
Expéditeur Nathalie Beaupré		Entrée en vigueur	2021-04-22
Destinataires Tout le personnel du CISSMO – Hébergement - réadaptation		Révisé	2022-10-21

1. Énoncé

- Toute tâche qui requiert l'assistance du personnel soignant est inscrite au plan de travail
- Énoncé qui concerne aussi les unités de lits de soins post-aigus, URFI DP et la clientèle COVID+

2. Objectifs

- Assurer un suivi individualisé des usagers
- Optimiser la communication à tout le personnel soignant en ce qui concerne les actions préventives et de traitement du déconditionnement (APTD) individuelles de chaque usager
- Mettre en place des plans de travail détaillés afin que le personnel soignant sache clairement les APTD qu'il doit réaliser à chaque jour avec leurs usagers

3. Instructions

- Inclure au plan de travail informatisé toutes les APTD qui demandent l'assistance du personnel soignant
- Créer une liste d'APTD pouvant être ajoutées au plan de travail du personnel soignant

4. Intervenants concernés : rôles et responsabilités

Infirmière

- Vérifier son plan de travail à chaque début de quart de travail
- Suivre son plan de travail établi
- Mettre à jour les plans thérapeutiques infirmiers (PTI) au fur et à mesure
- Mettre à jour et bonifier les plans de travail des préposés aux bénéficiaires (PAB), aides de service (ADS), infirmières auxiliaires et infirmières, au besoin ou au minimum 1 fois par mois
- Créer des plans de travail pour les employés non-réguliers: employés en travaux légers, contractuels, etc. ...

Infirmière auxiliaire

- Aviser l'infirmière de toute modification à apporter au plan de travail
- Vérifier son plan de travail à chaque début de quart de travail
- Suivre son plan de travail établi
- Suivre les PTI établis
- Collaborer avec l'infirmière à la mise-à-jour des plans de travail des PAB et ADS

Gestionnaire

- Effectuer des tournées sur les unités aux heures stratégiques

Préposé aux bénéficiaires

- Aviser l'infirmière de toute modification à apporter au plan de travail
- Vérifier son plan de travail à chaque début de quart de travail
- Suivre son plan de travail établi
- Assister l'usager dans ses activités de la vie quotidienne et APTD tel qu'indiqué dans son plan de travail
- Encourager l'usager à effectuer les tâches de façon autonome selon ses capacités, même si ça prend plus de temps à les réaliser

Aide de service

- Aviser l'infirmière de toute modification à apporter au plan de travail
- Vérifier son plan de travail à chaque début de quart de travail
- Suivre son plan de travail établi

Technicien en loisir

- Créer un plan de travail pour les stagiaires, étudiants et bénévoles

5. Documents de référence

- Aucun